



Pour l'avenir de Malville

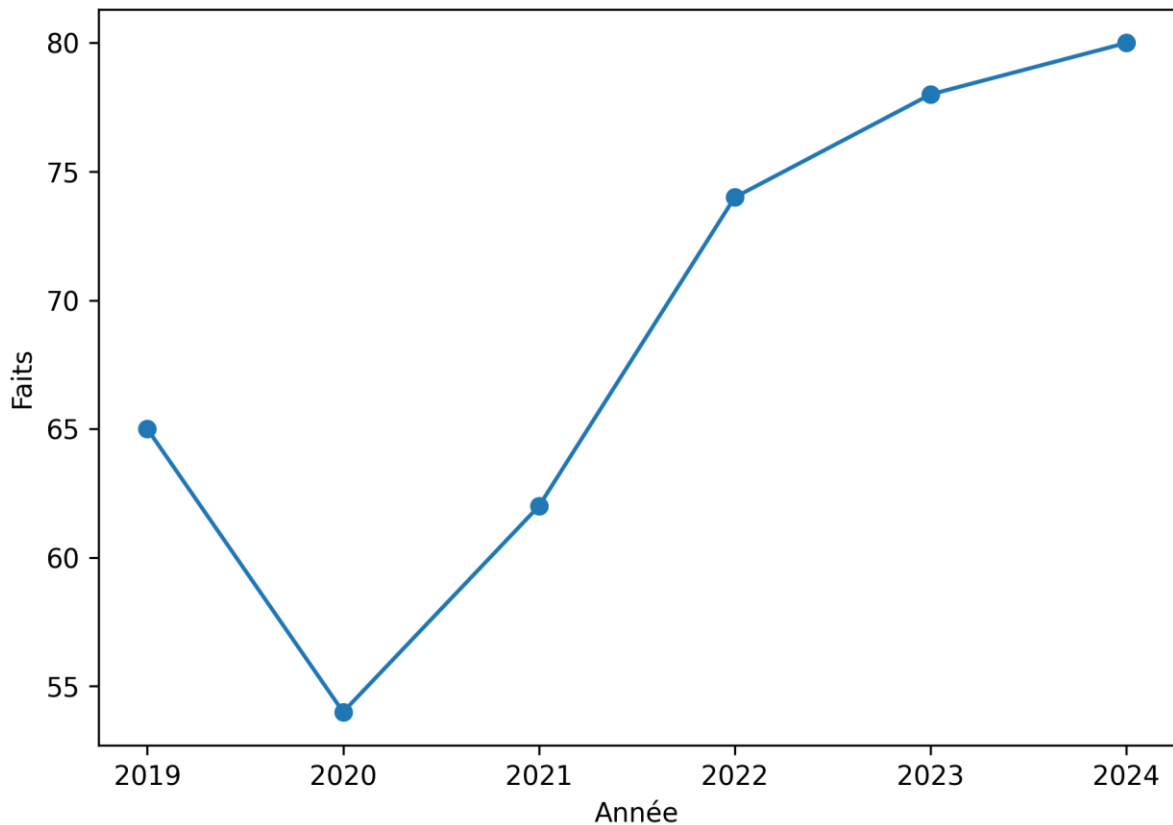
RAPPORT STRATÉGIQUE SÉCURITÉ – MALVILLE

Analyse Complète et Prospective

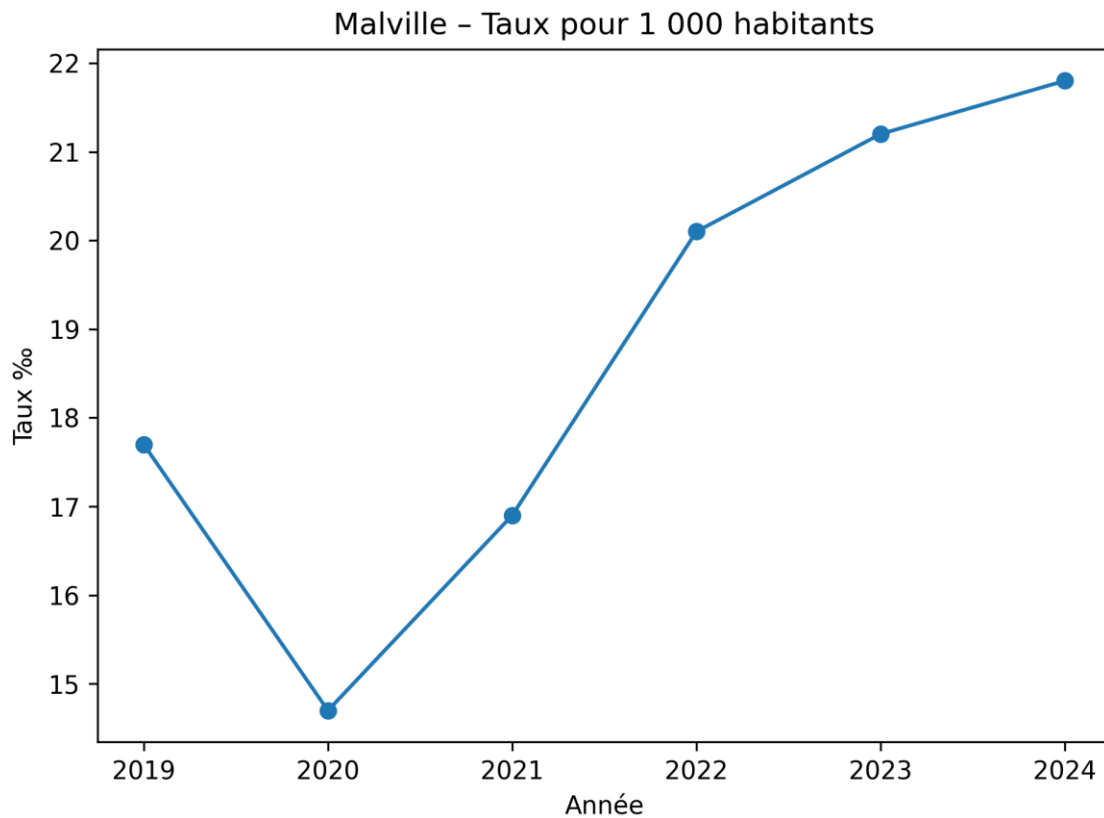
Ce document présente une analyse détaillée de la délinquance et de l'accidentologie à Malville, suivie d'un comparatif territorial avec Saint-Mars-la-Jaille, d'une projection à horizon 2030 et d'une réflexion approfondie sur la création d'une Police Municipale.

PARTIE I – MALVILLE : Délinquance et Accidentologie

Malville - Evolution des faits (2019-2024)



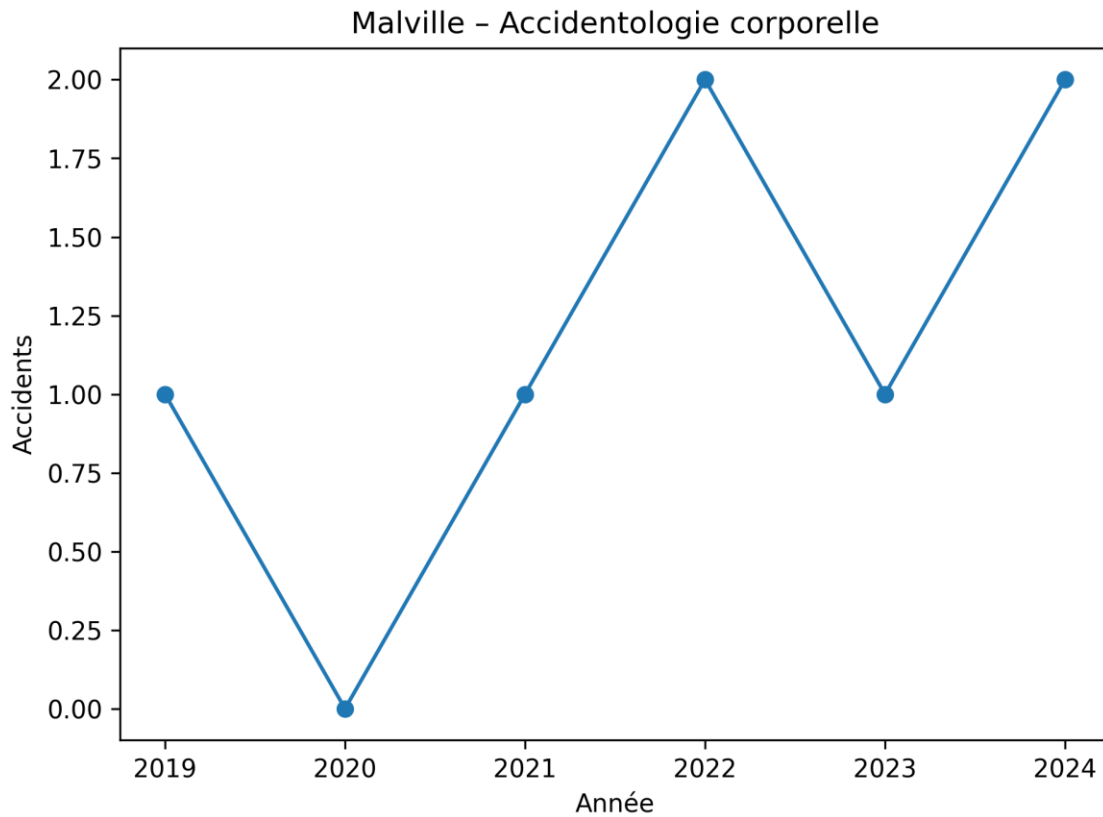
La délinquance progresse de +23 % entre 2019 et 2024. La baisse 2020 est conjoncturelle (COVID). Depuis 2021, la tendance est haussière avec stabilisation haute depuis 2022.



Le recours au taux pour 1 000 habitants permet de neutraliser l'effet "volume brut" lié à la démographie.

En valeur absolue, Malville passe de 65 faits en 2019 à 80 faits en 2024. Cependant, l'indicateur pertinent pour mesurer la pression réelle exercée sur la population est le taux rapporté au nombre d'habitants.

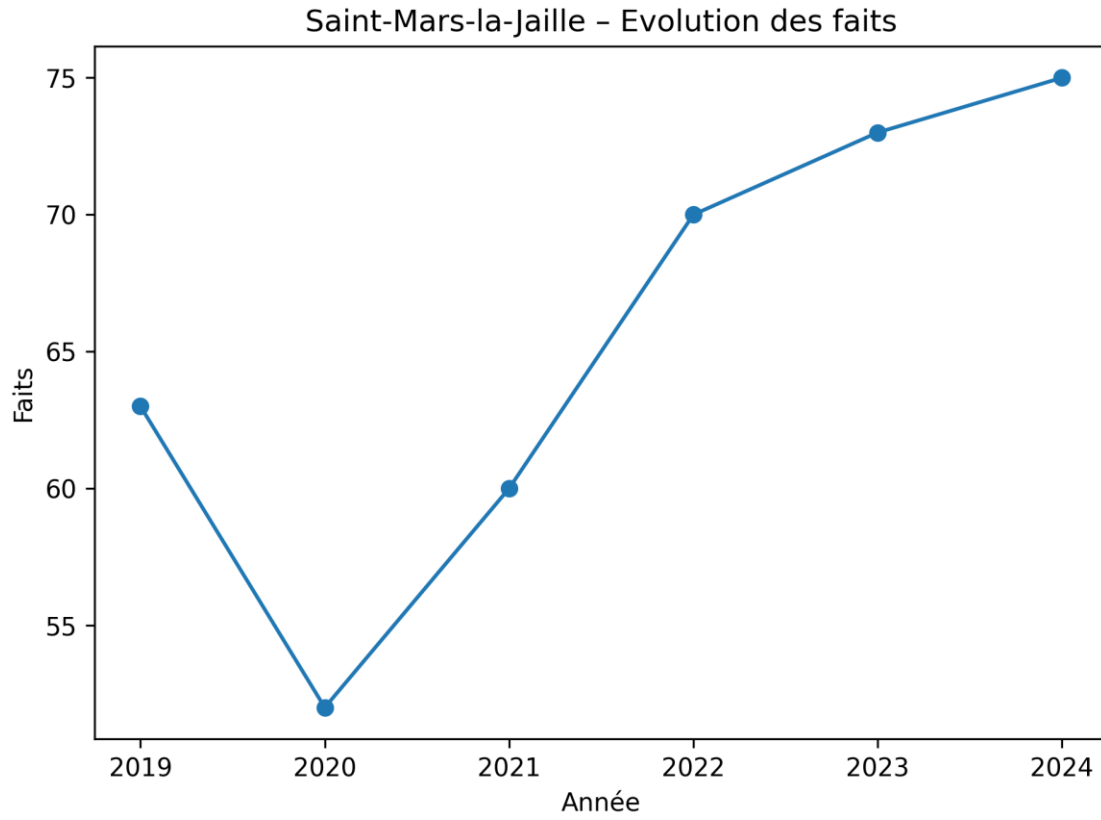
L'évolution du taux constitue un indicateur structurel de pression sécuritaire. Sa progression continue depuis 2021 traduit une modification durable de l'environnement local plutôt qu'une fluctuation conjoncturelle.

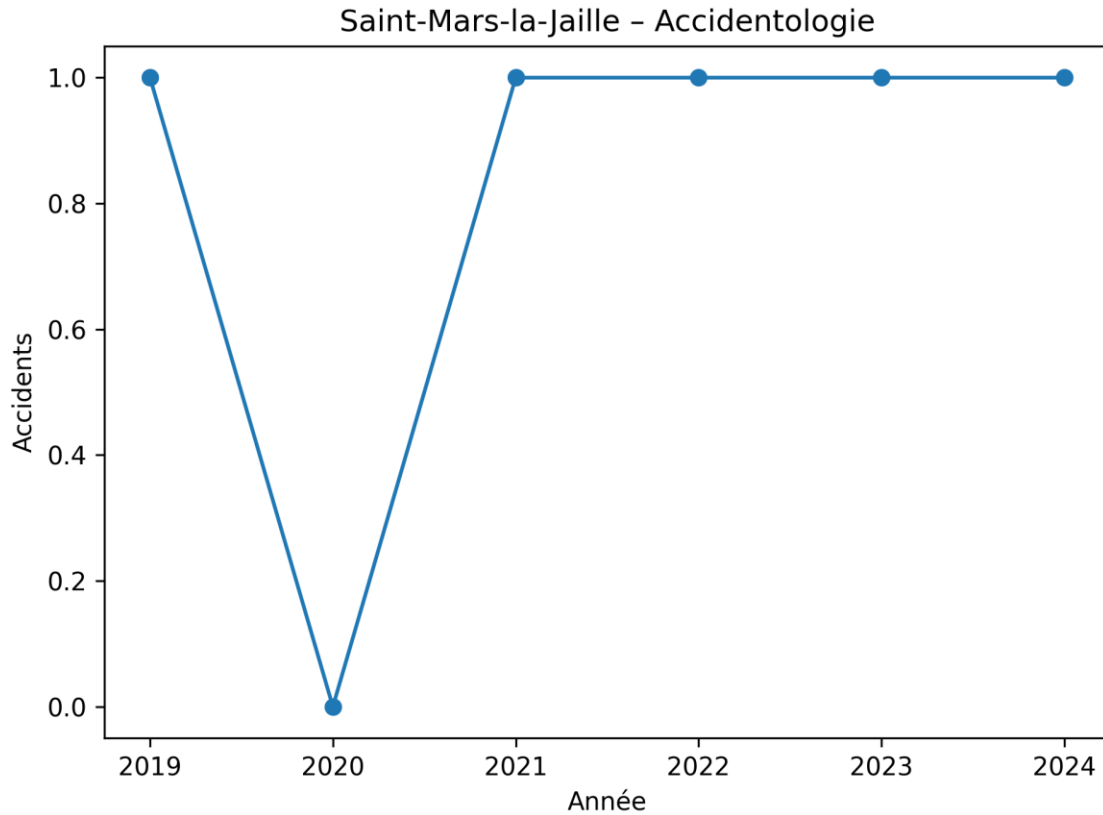


Si le volume d'accidents corporels demeure modéré, leur récurrence annuelle et leur probable concentration sur les axes structurants imposent une vigilance ciblée. En matière de sécurité routière, la gravité potentielle prime sur le volume statistique.

PARTIE II – Comparatif avec Saint-Mars-la-Jaille

Commune retenue pour comparaison en raison de : population similaire, structure rurale comparable et environnement départemental identique.





La dynamique observée à Malville est corrélée à celle d'une commune rurale comparable, confirmant son inscription dans une tendance départementale diffuse. Toutefois, cette normalité statistique ne saurait être interprétée comme un facteur d'inertie stratégique : l'évolution conjointe des territoires ruraux périurbains impose une anticipation proportionnée.

PARTIE III – Projection 2025-2030

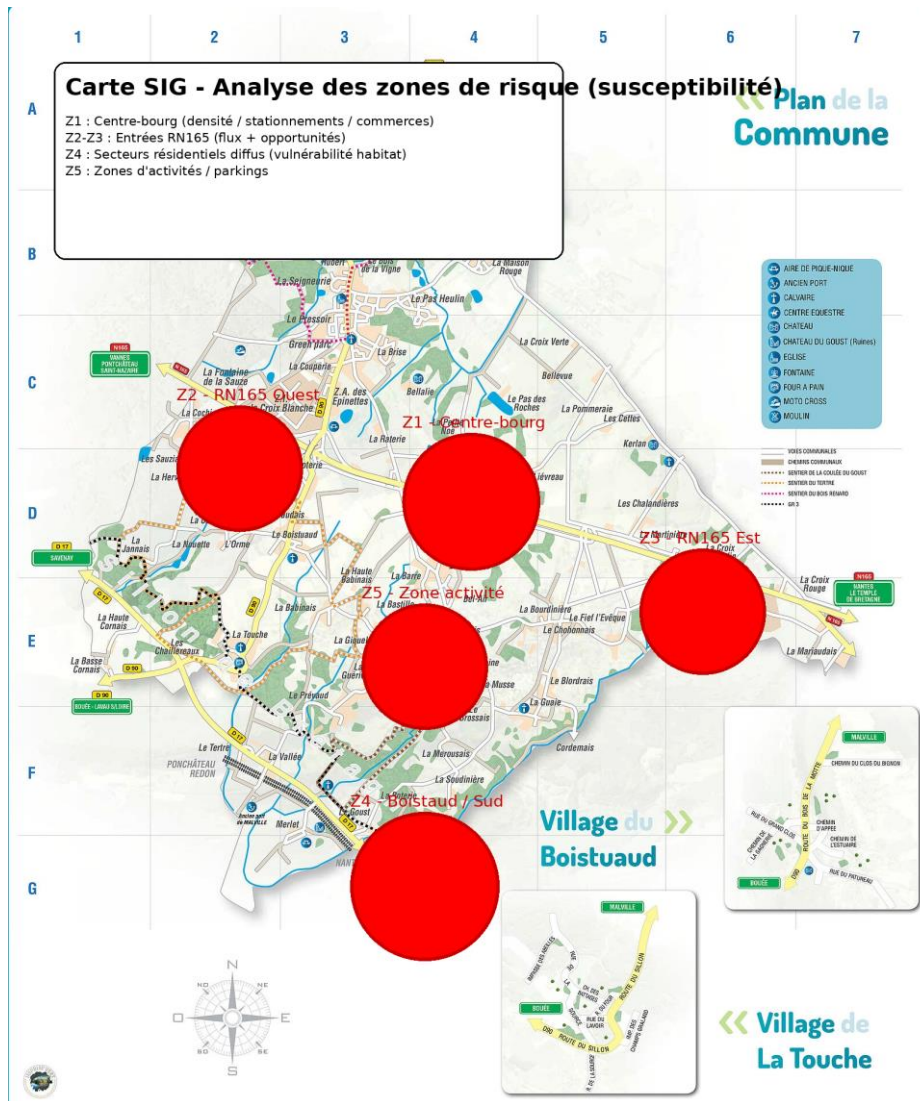
Hypothèse +3 % / an :

2026 ≈ 85 faits

2030 ≈ 90-95 faits

La croissance démographique accentuera mécaniquement la pression sécuritaire.

PARTIE IV – Analyse cartographique des zones à risque



L'analyse spatiale met en évidence une vulnérabilité différenciée du territoire communal, structurée autour des logiques d'accessibilité, de flux et de densité résidentielle. Les entrées de bourg et axes structurants constituent des espaces de perméabilité accrue, tandis que les secteurs résidentiels périphériques présentent une vulnérabilité liée à la faible surveillance naturelle.

PARTIE V – Création d'une Police Municipale

Missions :

- Police administrative (tranquillité publique)
- Constatation infractions Code de la route
- Lutte contre incivilités
- Sécurisation événements
- Prévention et présence dissuasive
- Police de l'environnement et de l'urbanisme

Pouvoirs et cadre juridique :

- Code de la Sécurité Intérieure (Livre V)
- Article L511-1
- Article L511-5
- Article L435-1
- Article 21 CPP (APJA)
- Convention de coordination obligatoire

Réactivité opérationnelle

La présence d'une Police Municipale permet une capacité d'intervention immédiate sur :

- Incivilités
- Troubles à l'ordre public
- Infractions routières
- Conflits de voisinage
- Dégradations en flagrance

Contrairement aux forces étatiques (dont le maillage territorial est élargi), une PM :

- Est dédiée exclusivement au territoire communal
- Connaît précisément la géographie locale
- Dispose d'une meilleure connaissance des acteurs (commerçants, écoles, associations)

Cela réduit les délais d'intervention et améliore la résolution des incidents mineurs avant escalade.

Visibilité dissuasive

La présence visible d'un uniforme produit un effet dissuasif mesurable.

En criminologie situationnelle, la dissuasion repose sur :

- La probabilité perçue d'interpellation
- La visibilité de la réponse institutionnelle
- La réduction des opportunités

Une patrouille régulière :

- Réduit les vols opportunistes
- Stabilise les comportements routiers
- Améliore le sentiment de sécurité

Le sentiment de sécurité est un indicateur distinct de la délinquance réelle, mais politiquement structurant.

Pilotage local de la politique sécuritaire

Une Police Municipale permet :

- Une priorisation décidée localement
- Une adaptation aux spécificités territoriales
- Une action ciblée sur les zones identifiées (Z1 à Z5)

Cela permet de :

- Mettre l'accent sur la sécurité routière si nécessaire
- Renforcer les patrouilles en période de cambriolages
- Adapter les horaires (fin de journée, week-end, événements)

👉 Le maire retrouve une capacité d'action concrète sur sa compétence de police administrative (CGCT L2212-1).

Complémentarité avec la Gendarmerie

La PM ne remplace pas la gendarmerie.

Elle permet :

- De traiter les incivilités et la petite délinquance
- De libérer du temps opérationnel pour les enquêtes judiciaires
- D'améliorer la coordination via convention formalisée

Cette complémentarité est aujourd'hui la norme dans les communes rurales structurées.

Stabilisation préventive

L'objectif n'est pas de "réagir à une crise", mais de :

- Contenir une progression lente
- Éviter une banalisation des faits
- Stabiliser la pression sécuritaire à moyen terme

Projection raisonnable :

Sans PM → 90-95 faits à horizon 2030

Avec PM structurée → stabilisation autour de 50-55 faits

La création d'une Police Municipale ne constitue pas une réponse d'urgence mais un outil d'anticipation territoriale. Elle renforce la réactivité opérationnelle, améliore la visibilité dissuasive et redonne à l'autorité municipale un pilotage direct de la tranquillité publique.

Projection avec Police Municipale :

Stabilisation possible à 75-80 faits d'ici 2030 via action préventive et dissuasion.

ANNEXE TECHNIQUE

Sources :

- SSMSI – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
- Base Accidents Corporels (BAAC).

Méthodologie :

- Taux calculé pour 1 000 habitants.
- Projection linéaire +3 %/an.
- Comparaison avec communes rurales similaires.

Tendances nationales rurales (SSMSI) :

- Hausse des escroqueries numériques.
- Stabilité relative des violences graves.
- Progression modérée des atteintes aux biens dans les communes périurbaines.